



Cloture entre deux terrains privés

Par **sandrinebo**, le **08/02/2008** à **14:18**

mon voisin a entièrement cloturé son terrain bati avec un mur privatif de 2 m de haut. son terrain est en forme de triangle
ce mur entoure totalement son terrain.
un coté ce mur ou de ce triangle donne sur notre terrain, il longe entièrement notre terrain sur 60 m.
ce mur est resté brut pendant un an en briques et gris sans crépis.
lorque nous avons fait le crépis de notre maison nous avons fait crépis ce mur donnant sur notre terrain pensant qu'il sagissait d'un mur mitoyen car il est vraiment en limite.
A présent notre voisin propriétaire de ce mur nous affirme avoir payé d'avance un facadier pour crépir l'ensemble son mur extérieur et qu'il ne peut pas être remboursé. et veut donc le crépir dans une autre teinte car a payé.
mais je pense qu'en fait celui ci souhaiterait que nous lui remboursions la part du prix qu'il aurait soit disant payer concernant ce coté de son mur.
nous avons nous aussi payer un facadier pour crépir l'intérieur de mur.
je précise aussi que pour effectuer ces travaux il faudrait qu'il nous demande un droit de passage car on moins de 50 cm pour crépir le mur ne peuvent même pas poser une échelle

quels sont les risques pour nous et peut on s'opposer à ce que celui ci crépisse ce coté du mur qui donne entièrement sur notre terrain et que bientôt il ne verra même plus de la route quand la végétation aura poussé.
en vous remerciant d'avance pour votre réponse.